

AKTUELL



ÉGLISE VS ÉTAT

Le divorce ?

Luc Caregari

Face aux annonces de la coalition quant à l'évolution des relations entre les communautés religieuses et l'Etat ce lundi, l'église catholique a montré la réaction allergique qu'on attendait.

On aurait pu croire au discours d'un syndicaliste : « Les coalitionnaires n'ont pas cherché le dialogue avec les principaux intéressés. Ils ont créé des faits accomplis », a déclaré tout ému devant la presse le vicaire général Erny Gillen. Sa réaction est pourtant aussi prématurée qu'erronée. Les déclarations sur l'enseignement religieux à l'école primaire et au lycée, tout comme celles sur le Te Deum et sur la nécessaire réévaluation du financement des communautés religieuses ne sont pas encore gravées dans le marbre - on en saura plus la semaine prochaine avec l'accord de coalition. Mais cette attitude vexée traduit, une fois de plus, la peur de tout changement de l'église catholique - en ce qui concerne son influence et ses finances. Pourquoi donc a-t-elle créé à la va-vite un « conseil des cultes conventionnés », si ce n'est pour peser un maximum sur les décisions du prochain gouvernement les concernant et défendre coûte que coûte des privilèges ? Des privilèges qui ont même été mis en doute par le fameux rapport d'experts sur « L'évolution future des relations entre les pouvoirs publics et les communautés religieuses ou philosophiques » - commandé encore par l'ex-ministre Biltgen, notamment en ce qui concernait les fabriques d'église et leurs avantages, un thème curieusement absent au point presse des coalitionnaires d'ailleurs.

L'argument démocratique ne tient pas la route.

Au lieu de se lamenter, Gillen aurait juste dû lire les programmes des trois partis du nouveau gouvernement. Mais en tant qu'homme d'église, il semble toujours avoir des problèmes avec des principes comme la démocratie. Sinon, il n'au-

rait pas mis en doute la légitimité de la nouvelle coalition, invoquant des arguments que même le CSV n'utilise plus publiquement depuis quelques semaines. Mais la précision ne semble plus de mise quand il s'agit de défendre ses privilèges. Car Gillen comme l'association des enseignants de religion (Alerf) avancent un argument très douteux dans leur réquisitoire : celle d'un sondage dans lequel la majorité des parents d'élèves préféreraient avoir le choix entre catéchisme et morale laïque. Or, ce sondage commandé par l'église à TNS-Ilres date de juillet 2008 et à l'époque déjà, il avait été critiqué, notamment dans le woxx (voir woxx 978), comme particulièrement tendancieux. Ainsi, la question posée était de savoir si les parents d'élèves étaient contents d'avoir un choix entre les deux options et non pas sur leur préférence. Et si dans le primaire une petite majorité se disait encline au catéchisme, ce n'était plus le cas pour le secondaire. Aussi, les raisons données par les parents qui avaient inscrit leurs enfants au catéchisme auraient dû faire réfléchir l'église : une grande majorité indiquait le faire plutôt par tradition et habitude que par vraie foi catholique.

En tout cas, si l'église persiste dans son opposition pure et dure, elle a beaucoup à perdre. Que les choses allaient bouger, elle aurait pu le savoir déjà avant les élections, quand même le CSV s'était dit prêt à supprimer les cours de religion dans le secondaire. La bataille pour une nouvelle laïcité est pourtant loin d'être gagnée. Comme on a pu le voir cette semaine, les associations pro-laïcité, (AHA, Libco, Maison de la laïcité et l'association des enseignants de philosophie et de morale (Alpe)) sont loin d'être sur la même longueur d'ondes. De la définition des grandes lignes de cette nouvelle éducation aux valeurs au sort réservé aux catéchètes en exercice, tels seront les défis des prochaines années. Et si l'église catholique veut encore avoir son mot à dire, elle ferait mieux d'être prête à descendre de son trône.

SHORT NEWS

L'emprise du milieu

(dv) - Va donc pour la Chine ? C'est ce que le conseil d'administration de Cargolux aurait décidé lors de sa séance ce jeudi. Pourtant, l'option de s'allier au chinois HNCA serait loin d'enthousiasmer et encore moins de faire l'unanimité au sein dudit conseil qui a longuement siégé. Selon certains avis, cette collaboration pourrait receler certains risques mentionnés notamment dans un rapport de l'étude d'avocats Shearman and Sterling. Par conséquent, le conseil d'administration a chargé Henning zur Hausen, responsable de la compliance, de négocier un accord. En tout cas, l'entrée dans le capital de HNCA ne devrait pas contenter les syndicats. Cette semaine encore, l'OGBL avait exigé que si l'accord avec un investisseur étranger se révélait incontournable, alors il faudrait faire en sorte qu'il ne dispose pas de minorité de blocage, c'est-à-dire que ses actions ne devraient pas dépasser les 33 pour cent. Or, l'accord actuel prévoit une participation à hauteur de 35 pour cent. Mais la question n'est pas définitivement tranchée : la coalition en devenir a signalé vouloir avoir son mot à dire. C'est pourquoi elle a rencontré le conseil d'administration de Cargolux. Mais les résultats ont également été communiqués (après le bouclage de cette édition du woxx) aux trois partis d'opposition. La question reste donc hautement politique.

Les patriotes attaquent la presse

(lc) - Alors qu'ils sont les premiers à crier haut et fort qu'on leur interdit la parole quand on les traite de racistes, la première vraie action des « Lëtzebuerger Patrioten » a été de porter plainte contre un journaliste. En l'occurrence notre collègue de la radio RTL, Nico Graf, parce que, dans une de ses interventions, il avait donné le nom d'un des chefs de file de cette association, en décembre 2011, dans le contexte d'un reportage sur la prolifération du racisme dans un groupe Facebook. En conséquence, les pompiers de Diekirch, dont le plaignant a été membre, l'avaient mis à la porte. Pourtant, les chances du plaignant de gagner le procès sont assez minces. Sa défense, assurée par Caroline Muller, table sur le fait que le plaignant aurait été l'administrateur du groupe sur lequel circulaient les invectives racistes sans le savoir. Or, Paul Urbany, l'avocat de la défense, a pu démontrer le contraire en s'appuyant notamment sur un écrit du plaignant dans lequel il admet avoir été l'administrateur dudit groupe. De plus, Nico Graf ne l'aurait pas désigné comme initiateur, ni même comme étant un raciste lui-même. Alors qu'il aurait aisément pu le faire, vu que ses propos racistes étaient publics. D'ailleurs, il est intéressant de noter que justement ce groupe de « discussion » incriminé a réapparu quelque temps après l'affaire, pour disparaître peu avant le procès.

Quittung für verschmutzte Gewässer

(avt) - Nun ist es amtlich: Luxemburg wird wegen seiner verschmutzten Kläranlagen zur Kasse gebeten. Zwei Millionen Euro sowie 2.800 Euro Säumniszuschläge für jeden Tag Verspätung soll Luxemburg für seine unreinen Abwasseranlagen an Strafe bezahlen. Zwei der 12 von der EU-Direktive 91/271/CEE betroffenen Kläranlagen des Landes sind nicht konform. Die Kläranlagen von Bonneweg und Blesbruck (Nordstad) verfügten nicht über die erforderliche Vorrichtung zum Herausfiltern von Stickstoffverbindungen, so der Vorwurf der Kommission, die bereits im November 2011 beim Europäischen Gerichtshof (EUGH) geklagt hatte. Die Verschmutzung ist hauptsächlich auf die Zuführung von Nitraten zurückzuführen. Den Missstand in Bonneweg soll der Bau eines Kollektors lösen, der das Abwasser aus dem Stadtviertel in die Kläranlagen von Beggen abführen soll. Bereits 2006 war festgehalten worden, dass sechs von zwölf Kläranlagen im Land nicht EU-konform waren, seither wurden also nur in vier Fällen erfolgreich nachgebessert. Dennoch blieb der EUGH mit der Geldbuße noch deutlich hinter dem Strafmaß zurück, dass die Europäische Kommission gefordert hatte.